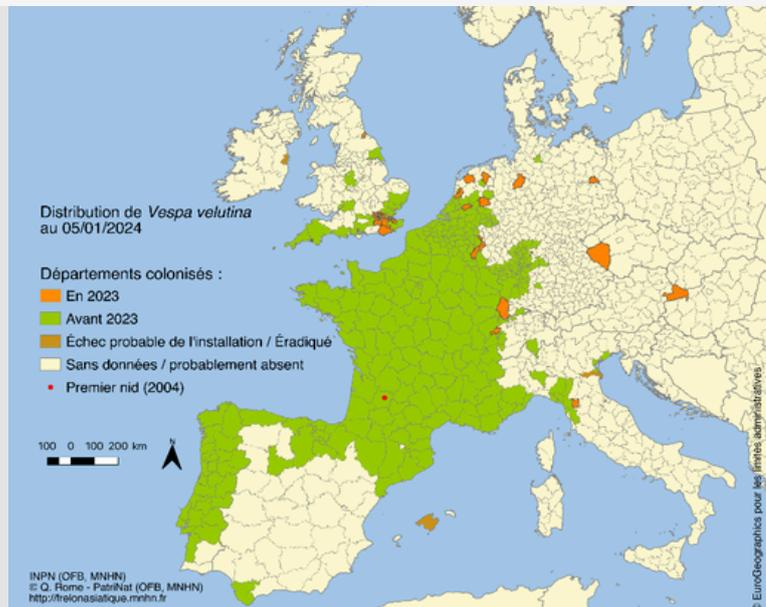


LETTRE D'INFORMATION SUR LE FRENON ASIATIQUE (*Vespa velutina*) EN CORSE (05/09/24)

GÉNÉRALITÉS

Frelon à pattes jaunes (*Vespa velutina*), plus communément appelé frelon asiatique, est un frelon invasif d'origine d'Asie du sud-est. Observé en France pour la première fois en 2004 dans le Lot et Garonne, il a depuis colonisé la totalité des départements de France continentale ainsi que plusieurs pays limitrophes (Espagne, Belgique, Italie, Allemagne, Angleterre, ...).



© Quentin Rome

DESCRIPTION DE L'ESPÈCE

Cette espèce est facilement reconnaissable. D'une taille pouvant atteindre les 3cm, son corps est majoritairement noir avec la face orange (vue de face). L'abdomen porte une large bande orange et un fin liseré jaune sur le premier segment. Le bout de ses pattes est également entièrement jaune (d'où son nom de frelon à pattes jaunes). Il est généralement confondu avec le frelon européen (*Vespa crabro*), qui est légèrement plus grand et dont

la couleur est beaucoup plus claire, dominée de jaune et de rouge, ou avec des guêpes communes qui sont jaunes et noires. La confusion est également possible avec les guêpes de la famille des Scolies, notamment la Scolie des jardins (*Megascolia maculata*) qui est beaucoup plus grosse et qui ne présente pas la même coloration (et qui n'est pas dangereuse tant qu'on ne cherche pas à la déranger).

LE NID

Le nid du frelon asiatique est également caractéristique. Pouvant contenir jusqu'à 2000 ouvrières, il est généralement situé dans les arbres, souvent assez haut. Il est constitué de papier et forme une boule, pouvant atteindre des tailles importantes (50cm voire plus). L'ouverture principale de sortie du nid est située sur le côté.



© André Lequet

LES RISQUES MAJEURS

Comme les autres espèces de frelons, *Vespa velutina* est un prédateur d'autres invertébrés. Longtemps considéré comme une menace majeure pour la biodiversité, des études récentes semblent toutefois montrer que les risques qu'il présente d'un point de vue écologique seraient assez limités car il se nourrit d'une grande diversité d'espèces. Cependant, bien que son régime alimentaire soit variable en fonction des contextes environnementaux, ces études ont aussi montré que ce régime alimentaire est toujours fortement composé d'abeilles mellifères (entre un et deux tiers du total). Or **l'abeille mellifère présente en Corse est un écotype endémique d'abeille noire, à forte valeur patrimoniale**. L'enjeu vis-à-vis de *V. velutina* porte donc principalement sur cette espèce, avec des problématiques économiques et sociales liées à la filière apicole locale. En effet, **après maintenant 20 ans de présence sur le territoire national, l'impact du frelon asiatique sur les ruchers et sur la production de miel n'est plus à démontrer**.

Outre la prédation qui fragilise les colonies, **la présence des frelons se plaçant en vol stationnaire devant l'entrée de la ruche pour y capturer les abeilles entraîne un stress important chez les ouvrières qui ne sortent plus et donc n'alimentent plus la colonie**.



Notons que cette espèce de frelon ne présente pas de danger particulier pour la santé humaine. Il n'est pas plus agressif que son cousin européen tant que l'on ne s'approche pas du nid (la recommandation est de rester à plus de 5 mètres des nids de frelons) et les seules piqûres recensées concernent des personnes ayant essayé de détruire le nid ou ayant touché des ouvrières par accident. Toutefois, les colonies étant plus populeuses que celles du frelon commun, il faut également considérer que le nombre de piqûres potentielles est statistiquement plus important avec cette espèce.

LA SITUATION EN CORSE

Depuis 2004, de nombreux réseaux de suivi de l'espèce ont été mis en place dans les différentes régions. En Corse, l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), à travers son Observatoire Conservatoire des Invertébrés de Corse (OCIC) et l'AOP Miel de Corse – Mele di Corsica ainsi que l'URGDSAC se sont mobilisés depuis longtemps afin de sensibiliser les apiculteurs et le grand public à rester vigilants quant à l'arrivée possible de cette espèce sur notre territoire insulaire.

Un appel à signalement est régulièrement relayé sur les réseaux sociaux afin de maintenir le niveau de vigilance, et des formations et autres actions de sensibilisation ont été régulièrement organisées.

Le projet ALIEM sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) a permis dès 2017 de bénéficier de l'expérience de régions confrontées à cette espèce, en France (Var) comme en Italie (Toscane et Ligurie).

Le Plan Territorial d'Actions en faveur des pollinisateurs sauvages et de l'abeille mellifère, animé par l'OEC sur la période 2021-2030, donne un cadre collaboratif élargi à cette problématique via son comité de pilotage, où la filière apicole est bien entendu représentée.

Après de très nombreux signalements erronés, **la première observation avérée a été réalisée mi-août 2024 sur la commune de Bastelicaccia**. L'observation, concernant 1 spécimen unique, a été faite par un apiculteur sur son rucher. L'information a été remontée dès le lendemain à l'AOP Miel de Corse – Mele di Corsica qui a immédiatement contacté l'OEC pour valider l'identification de l'espèce.

Une visite du rucher a été organisée très rapidement avec l'apiculteur, l'AOP et l'OEC, permettant d'observer 3 nouveaux spécimens dont 2 ont pu être collectés. Ainsi, nous avons pu confirmer qu'il ne s'agissait pas d'un seul individu isolé importé par accident, mais que l'espèce était bien représentée en Corse par plusieurs individus probablement issus d'un nid local.



Ce fait établi, et afin de ne pas laisser ce nouveau fléau se propager sur l'île, une mission a été organisée en urgence afin de tenter de localiser ce nid et le détruire. **L'OEC s'étant dès cette année doté de matériel de télédétection (modèle recommandé par le MNHN) en prévention de l'arrivée de ce frelon en Corse, le 29/08, une équipe composée de membres de l'OEC et de la filière apicole a équipé un frelon d'un émetteur radio.**



Le spécimen porteur de la balise a été traqué pendant 1h30 avant que le nid ne soit localisé avec succès, à 450m du rucher. Dès le lendemain, le nid a été traité à l'insecticide par les apiculteurs et le SDIS 2A, à la nuit tombée (cette espèce ne s'activant pas la nuit, contrairement à son cousin européen) à l'aide d'une nacelle et de combinaisons intégrales. **Une équipe d'apiculteurs chevronnés a ensuite procédé à l'enlèvement du nid. Ce dernier a pu être entièrement extrait de l'arbre sans atteinte à son intégrité et sera analysé par les entomologistes de l'OEC.**



LES ACTIONS À VENIR

Ce premier nid détecté et neutralisé, il convient à présent d'intensifier le réseau de surveillance actuel, en **2 étapes** :

La première, en urgence, consistera à déployer un réseau sentinelle centré sur la filière apicole : protocole de surveillance des ruchers combinant observations régulières et mise en place de pièges attractifs sur certains ruchers. Non sélectifs, ces pièges ne sont pas recommandés sur le long terme car ils piègent certes des frelons, mais également une quantité non négligeable d'insectes non cibles, y compris des espèces utiles voire patrimoniales... Ils sont toutefois les seuls pièges dont nous pouvons disposer en urgence, car ils sont faciles à fabriquer. Un appel à la vigilance de chacun sera régulièrement relayé, en sollicitant l'envoi de signalements via la plateforme ALIEM (signalement en ligne avec photo indispensable et localisation ou en utilisant l'appli mobile INVASIV'TRACKER librement téléchargeable). Sans nouvelle détection par le piégeage d'urgence déployé avec la filière apicole, nous aurons de bonnes chances de rester indemnes de frelon asiatique.

Dans un second temps, un réseau sentinelle pérenne sera déployé dès le début l'année 2025, avec des pièges sélectifs plus respectueux de la biodiversité locale, afin d'assurer un niveau de vigilance optimal face au risque de nouvelles entrées de frelons asiatiques sur notre territoire.

Un plan d'action détaillé sera élaboré dans les semaines à venir avec l'ensemble du partenariat, afin d'assurer une réponse adaptée et pérenne à la menace de l'installation du frelon asiatique sur la région corse.

Le succès de nos actions reposera à la fois sur la vigilance de chacun via les signalements accompagnés de photos, ainsi que sur un réseau de ruchers sentinelles essentiel à la surveillance active de notre territoire.

EN SYNTHÈSE ...



- le frelon asiatique a bien été détecté mi-août 2024 en Corse.
- le nid a été détruit.
- La Corse passe en vigilance renforcée.
- tout le monde peut nous envoyer des signalements (photo indispensable).



- **tout le monde ne doit pas poser des pièges à bière n'importe où !** Pourquoi ? parce que ce type de piège, non sélectif, ne tue pas que des frelons. Il a été choisi uniquement car facile à fabriquer en urgence et ne sera utilisé que jusqu'à l'automne afin de détecter d'autres nids éventuels. Seuls les apiculteurs doivent en placer sur leurs ruchers (qui sont très attractifs pour les frelons), afin de limiter ses impacts sur la biodiversité.



- le piégeage actuellement déployé par les apiculteurs ne sert pas à la lutte, mais à la surveillance du territoire. A ce stade l'éradication est encore possible !

RÉSEAU DE SURVEILLANCE ET D'ALERTE ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

FRELON ASIATIQUE

1er signalement en Corse en août 2024 (région ajaccienne)



© Quentin Rome

Vespa velutina nigrithorax :

- Corps à dominante noire
- Pattes jaunes aux extrémités
- Tête orange (vue de face)
- Large bande orange sur l'abdomen avec liseré jaune sur le 1er segment
- Taille : 17 - 32 mm

- 3/4 des nids situés en hauteur (>10m), le plus souvent dans les arbres
- nids généralement de grande taille avec une petite ouverture latérale



© André Lequet

NE PAS CONFONDRE AVEC ...



Frelon asiatique



Frelon commun



Frelon oriental
signalé en Italie et à Marseille !



Scolie des jardins
taille > 3.5 cm

RISQUES MAJEURS ET ENJEUX

- pour l'apiculture : redoutable ennemi des ruchers (prédation, stress chez les abeilles)
- pour les abeilles sauvages et la biodiversité (baisse possible de la pollinisation)
- pour les vergers (attaque des fruits en automne)